

Prénom et nom de l'interne : _____

Classe : _____

REGLEMENT INTERIEUR DE L'INTERNAT 2022-2023

L'internat du Campus La Providence accueille des élèves (collège et lycée), des étudiants (BTS, Mention complémentaire) ou encore des apprentis scolarisés au sein de l'établissement ou au Collège Sainte Marie de Blois.

Toute l'équipe éducative veille à ce que chaque interne puisse progressivement :

- vivre autrement son parcours de formation ;
- s'épanouir en collectivité et développer son sens des responsabilités ;
- développer autonomie et estime de soi.

Forger la citoyenneté en apprenant à **travailler et à vivre ensemble** est constitutif de l'objectif prioritaire de l'internat. Cela induit de développer au quotidien (et entretenir) entre tous les acteurs, une relation basée sur le **respect mutuel**. Un climat apaisé et studieux, basé sur la **confiance**, permet d'atteindre cet objectif.

La **solidarité** est aussi favorisée car elle contribue au développement du **sens des responsabilités et du sens du service**.

L'internat est aussi le lieu essentiel de découverte des exigences de la démocratie. Le **respect des règles de vie** collective consignées dans le règlement intérieur de l'internat est la référence pour le vivre ensemble et le développement de l'**autonomie**. Chaque interne a le devoir de les suivre. Chaque interne est ainsi sensibilisé au respect de son environnement (respect des biens, propreté des locaux...).

Organisation de la vie des internes

A partir de 6h45	Lever
De 7h15 à 7h35	Service du petit déjeuner
A 7h35	Récupération des téléphones par les internes
A 7h45	Fermeture de l'internat
De 17h15 à 17h45	Goûter au self
De 17h45 à 19h	Étude et/ou animation
De 19h à 19h45	Dîner (ces horaires peuvent varier selon les activités proposées)
Après le dîner	Activités, animations, travail personnel ou détente
21h	Dépôt des téléphones pour les classes de collège et présence de chacun dans sa chambre
21h30	Dépôt des téléphones pour les classes de CAP1 et 2des et présence de chacun dans sa chambre
22h	Dépôt des portables pour les classes de CAP2, de 1ères et terminales et présence de chacun dans sa chambre
A partir de 22h	Le silence est de rigueur

Les douches peuvent être utilisées à partir de 6h45 le matin sans bruit et le soir jusqu'à 20h45.

Le temps de travail personnel

Le travail personnel de l'interne est essentiel à sa réussite scolaire. Ainsi, une étude est obligatoire du lundi au jeudi soir. Elle est organisée en chambre ce qui permet à l'interne d'être dans son environnement personnel. Elle se déroule avec la porte de la chambre ouverte.

Les internes ont la possibilité de travailler en binôme en chambre avec l'autorisation des surveillants. Les internes, qui le souhaitent ou pour lesquels le besoin d'un espace collectif est exprimé, peuvent travailler au foyer le temps de l'étude.

Les internes, qui en ont besoin, peuvent bénéficier de la mise à disposition d'une tablette pour réaliser les travaux demandés. Ils doivent alors se rapprocher des surveillants.

Après le dîner, les élèves, selon leurs besoins, ont la possibilité de poursuivre le temps d'étude en chambre ou dans une salle dédiée.

La vie dans la chambre

L'internat est mixte, la présence des garçons est interdite à l'étage des filles et inversement.

Chaque interne se verra attribuer une chambre dont il est responsable. Un état des lieux est établi en début et en fin d'année scolaire.

Les internes sont ainsi responsables **au quotidien** de la propreté, du rangement (lit fait, pas d'objet ou vêtement au sol, la valise glissée sous le lit) et du bon état des équipements de leur chambre. Ils sont aussi responsables du maintien de la propreté des espaces communs. Avant de quitter la chambre pour la journée, les lumières doivent être éteintes et les fenêtres fermées.

A chaque veille de vacances, les draps doivent être enlevés, les effets personnels mis dans l'armoire fermée à clef.

Pour des raisons de sécurité, les internes ne peuvent pas fermer leur chambre à clef. Ils doivent prévoir un cadenas pour la fermeture de l'armoire.

Tous les jeudis soirs, chaque interne réalise le ménage dans sa chambre. Les produits d'entretien et l'aspirateur sont fournis par l'établissement.

L'affichage est possible à condition d'utiliser des fixations adaptées. L'interne se rapproche du surveillant d'internat afin d'obtenir les moyens de fixation.

Usage d'appareils numériques personnels

L'ordinateur portable, le casque ou la tablette sont acceptés à l'internat sous la responsabilité de l'interne.

En cas de perte ou de vol, l'établissement décline toute responsabilité et ne pourra être considéré comme responsable.

Restauration

La prise du petit-déjeuner et du dîner est obligatoire pour les internes.

Afin de favoriser la convivialité durant les repas (petit déjeuner et dîner), les téléphones et autres objets numériques sont déposés dans l'espace prévu à cet effet.

Chaque interne est tenu d'arriver à l'heure au self muni de sa carte scolaire. Il utilise sa carte scolaire afin de badger la prise des repas.

Le nettoyage des tables est effectué par roulement par les internes.

Animations, soirées, accès au foyer, Association sportive

Soirées

Des animations sont proposées chaque semaine par les surveillants et les prêtres. Les internes sont invités à proposer des idées aux surveillants et peuvent aussi prendre en charge des animations.

L'accès au foyer est autorisé tous les soirs afin d'accéder à la TV, au lecteur DVD, ou aux jeux de société. Le foyer est aussi un espace de détente.

Le parc est un espace permettant le déroulement d'activités extérieures (soirée foot, badminton...) ou encore jeux de société.

Association sportive

Les internes ont la possibilité de participer aux activités sportives proposées dans le cadre de l'AS le mercredi après-midi avec l'encadrement d'un enseignant d'EPS. Ils doivent s'inscrire auprès des surveillants pour une période donnée.

Activités du mercredi après-midi

Un programme d'activités sera coconstruit avec les internes et les intervenants courant septembre. Ces activités concernent les élèves qui n'ont pas de cours l'après-midi.

Sorties

Les sorties fonctionnent selon les situations suivantes :

- Pour les **collégiens**
Après autorisation des parents (ou du responsable légal), les heures de sorties (3 heures maximum par semaine) seront fixées par les surveillants de l'internat en relation avec la Directrice Adjointe Vie Scolaire, en fonction de l'emploi du temps de l'interne et uniquement en fin de journée avec un retour au plus tard à 17h.
- Pour les **lycéens (CAP1 et 2nde)**
Les internes ont la liberté de sortir, tous les jours, à la fin des cours (et au plus tôt après le déjeuner) avec un retour au plus tard à 17h sauf avis formulé par les parents pour supprimer le droit de sortie.
- Pour les **lycéens (CAP2, 1ères et terminales)**

Les internes ont la liberté de sortir, tous les jours, avant le début des cours, sur la pause méridienne et après les cours avec un retour au plus tard à 17h sauf avis formulé par les parents pour supprimer le droit de sortie. Le déjeuner doit être pris au sein du Campus.

- **Pour les étudiants**

Les internes sont en régime libre selon leur emploi du temps avec un retour au plus tard à 17h ; le déjeuner doit être pris au sein du Campus.

Les étudiants internes bénéficient de la possibilité de sortir un soir par semaine jusqu'à 22 heures après demande d'autorisation écrite auprès des surveillants au moins 24 heures à l'avance.

Pour toutes les sorties, l'élève interne déposera sa carte scolaire au pôle vie scolaire auprès de la personne présente et la récupérera à son retour et au plus tard à 17h.

Les heures de code et de conduite seront effectuées durant les heures de sortie de l'élève.

Lors de la sortie, l'interne devra avoir une tenue et une attitude correctes.

Il est recommandé aux élèves d'effectuer les sorties accompagnés d'un ou deux camarades.

Tenue vestimentaire au sein de l'internat

Les internes peuvent, après avoir rejoint l'internat, se changer pour mettre une tenue de détente (jogging, bermuda...). Cette tenue devra rester décente, les surveillants se réservent le droit d'exiger le changement de tenue.

Santé - sécurité

Il est strictement **interdit de fumer ou vapoter dans les locaux, ni de consommer des boissons alcoolisées, des substances psychoactives**. Cela prévaut pendant les sorties.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, l'usage de bouilloire, cafetière et toute installation de branchement électrique supplémentaire, ainsi que bougies et encens, sont formellement interdits dans les chambres.

Le mobilier doit rester aux emplacements prévus afin de faciliter l'accès des secours.

Face au risque incendie, des **exercices d'évacuation** auront lieu à l'internat au cours de l'année scolaire. L'évacuation totale des internes est obligatoire. L'interne évacue avec des chaussons, ou chaussures fermées, en tenue de nuit avec un vêtement chaud en hiver.

Les dispositifs de lutte contre l'incendie doivent être respectés. La sécurité de tous dépend de leur bon fonctionnement.

Sanctions

Les internes sont responsables du matériel et des installations mis à leur disposition, toute dégradation ou détérioration entraînera une réparation financière du dommage.



Campus
La Providence

Tout manquement aux dispositions du règlement intérieur de l'internat justifie une sanction.

Cette sanction, individualisée à chaque cas selon la gravité des faits, peut aller du travail d'intérêt général à la réduction ou l'interdiction de sortie, à l'exclusion définitive de l'internat voire de l'établissement.

Nom, prénom de l'élève ou l'étudiant interne :

Date et signature précédées de la mention « Lu et approuvé »

Nom, prénom des responsables de l'élève ou de l'étudiant :

Date et signature précédées de la mention « Lu et approuvé »